

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVES-DENUNQUE, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 octobre 1844.

On se rappelle qu'en juillet 1843 O'Connell agitait puissamment l'Irlande; il voulait sa séparation d'avec l'Angleterre; il réclamait un clergé indépendant et un parlement irlandais; il prétendait enfin rendre à l'Irlande ses anciennes institutions. Qu'avons-nous dit alors? que l'agitateur irlandais faisait fausse route, qu'il n'était pas dans les voies d'un progrès réel et qu'il se briserait contre des impossibilités. Nous avons seuls tenu ce langage dans la presse radicale, et nous devons aujourd'hui nous en féliciter, car nos prévisions se sont en tous points réalisées. Ainsi, nous avons vu O'Connell refuser d'abord des'associer avec le parti radical de France, puis se tenir dans la plus grande réserve vis-à-vis des chartistes anglais; cela se conçoit : ainsi que nous le disions alors, ce n'est pas une émancipation sociale et progressive qu'on recherche dans le rappel, c'est la reconstitution d'une nationalité sur d'anciennes bases, c'est un vieux édifice tombé en ruines qu'on s'efforce de reconstruire avec des débris épars et avec des plans calqués sur les idées du moyen-âge.

Notre opinion aujourd'hui se confirme par les faits. O'Connell a été emprisonné pour avoir demandé la séparation complète de l'Irlande d'avec l'Angleterre, excité à la haine entre diverses classes de citoyens, et en quelque sorte poussé à la guerre civile. Le voilà libre, que fait-il? Il quitte le terrain qu'il avait choisi pour en prendre un autre moins mouvant; toutefois, il se garde bien de changer la nature de ses tendances et de se placer dans la ligne de réformation populaire : de la séparation complète il arrive au fédéralisme; il demande encore un parlement irlandais, mais il le veut uni au parlement anglais; il ne veut plus deux nations distinctes, marchant chacune en toute liberté vers son développement intérieur; puis, pour avoir plus de facilité à transformer sa situation, il renonce à convoquer des meetings; en un mot, il ajourne l'agitation.

Le lion déchaîné en 1843, qui rugissait sans cesse, dont les cris étaient constamment hérissés, s'est singulièrement calmé sous les verroux; il devient sobre de harangues, il fuit l'éclat des assemblées, il substitue le procédé de communication par la presse au procédé de communication par la parole : de cette manière, il est plus sûr de ses actes, il n'a pas à craindre de se laisser entraîner à des mouvements désordonnés et d'inquiéter aussi vivement ses adversaires.

O'Connell fait de l'agitation depuis trente ans, il a donc dû bien étudier l'état de la question du rappel, il doit donc la bien posséder, et pourtant il la remet en discussion, il ouvre accès aux idées des fédéralistes, il abandonne ses anciens projets de séparation, il recule. Cela ne nous étonne pas.

La question du rappel ne pouvait pas donner à O'Connell assez de force pour contrebalancer la puissance de l'Angleterre. Il en eût été autrement si, au lieu de se faire agitateur pour reconstruire le passé, il se fût servi de sa popularité pour aider les classes pauvres, pour leur ouvrir une voie d'affranchissement et de bien-être. Si telle

eût été sa pensée, non seulement il aurait été l'apôtre de l'Irlande, mais, en outre, il aurait eu les sympathies de toute la démocratie européenne. Il aurait fait cause commune avec les chartistes anglais; au lieu de cela, il les a tenus à l'écart. Il aurait accueilli les avances qui lui ont été faites, fort légèrement, il est vrai, mais enfin fort loyalement, de la part des radicaux français, et on ne l'aurait pas vu s'attaquer à Louis-Philippe en le menaçant d'aider Henri V à rentrer en France.

O'Connell est destiné à abandonner le rappel dans toutes ses parties; aujourd'hui il renonce à la séparation, demain il abandonnera même le rappel fédéral par cette raison qu'il ne sera pas plus dans la vérité avec cette modification qu'il fait subir à ses plans qu'il n'y était antérieurement. Selon nous, O'Connell s'égare encore, car le fédéralisme est une forme vieillie, et la Convention nationale l'a moralement tuée. Voyez d'ailleurs ce qui se passe en Suisse, où le fédéralisme est en pleine vigueur; est-ce que ce pays a pris le moindre développement depuis de longues années? Il use ses forces dans des querelles étroites; il n'a au dehors aucune influence sérieuse, il ne peut pas en avoir, et, malgré ses institutions républicaines, le jésuitisme l'agite et le tient en échec.

Ceux qui veulent scinder les populations au lieu de les concentrer ne comprennent pas le courant des idées modernes. Les nations, pour être fortes et respectées, doivent se rallier au principe unitaire et en faire le pivot de leur conduite, car les unités nationales bien constituées peuvent seules donner aux peuples une indépendance réelle. Or, O'Connell n'aurait pas dû songer à séparer l'Angleterre de l'Irlande, mais à constituer ces deux nationalités sur une base unitaire et égalitaire. S'il eût entrepris cette tâche glorieuse, il n'en serait pas aujourd'hui, à l'âge de 70 ans, amené à démentir ses précédents et à hésiter pour savoir quelle voie il doit suivre.

Une séance de l'association du rappel a eu lieu à Dublin le 14 octobre pour entendre la lecture d'une lettre de M. O'Connell. Voici les fragments les plus saillants de cette immense lettre, datée de Darrynane Abbey :

« Le triomphe du rappel est plus noble et plus grand que la victoire de Waterloo, due à la force brutale combinée avec la science militaire. Pour jouir du fruit de cette victoire, il faut maintenant travailler à rétablir le parlement irlandais. Nous ne voulons pas faire de fanfaronnade, c'est pourquoi nous ne désirons pas provoquer un quarante-deuxième meeting-monstre. Plus tard nous reprendrions les meetings, s'il arrivait que l'esprit de la population irlandaise changeât au sujet de la question du rappel. Aujourd'hui les neuf-dixièmes de la population irlandaise se prononcent clairement : tout meeting-monstre serait donc superflu.

» Nous sommes arrivés à une époque où nous pouvons réaliser le rappel pacifiquement, légalement, constitutionnellement; une modification politique pure de toute effusion de sang, comme celle de 1829, peut être réalisée sans difficulté. Nous sommes mus en ce moment par la conciliation. L'association n'a pas la prétention d'ériger en Irlande un parti O'Connell. Non ! Nous serions tout prêts à nous ranger sous la bannière de la maison de Leinster, si cette famille

(plût au ciel que cela fût !) voulait bien se rallier à l'Irlande, sous la bannière de l'illustre famille de Charlemont ou de tout représentant de l'aristocratie irlandaise. Nous sommes tout prêts à reconnaître pour chefs de ce grand mouvement M. Gray Porter ou M. Sharman-Crawford, ou tout autre homme de talent et de fortune, protestant ou catholique. Mais surtout nous sommes tout prêts à donner, et nous donnons cordialement, la direction de la grande lutte destinée à réintégrer l'Irlande parmi les nations à M. Smith O'Brien, à l'honorable M. Hutchinson et à nos autres associés protestants. La confiance illimitée que nous leur accordons doit être, aux yeux des protestants, un sûr garant que nous ne demandons pas mieux que de marcher avec eux.

» Tout favorable actuellement une combinaison, et le fédéralisme lui-même, qui jusqu'ici n'a pas encore déployé toute sa force, le fédéralisme peut faciliter notre grand objet. Je sais que beaucoup de personnes qui ne sont pas encore entrées dans l'association du rappel ne veulent pas cependant que l'union continue d'exister sur sa base actuelle; elles voudraient une alliance fédérale en place. D'abord, je proclame que je suis plus éloigné que personne de croire à mon infailibilité, et je suis tout prêt à suivre quiconque cherchera à rendre à l'Irlande la puissance législative. Les partisans purs du rappel et les fédéralistes sont complètement d'accord pour faire disparaître légalement et constitutionnellement le statut de l'union. Il ne peut y avoir de fédéralisme qu'après la révocation de ce statut.

» La reconstruction du parlement irlandais est encore un principe sur lequel s'entendent les deux partis. La chambre des communes irlandaise doit être entièrement reconstruite; la chambre des lords doit être rétablie dans toute son intégrité.

» Nous avons assez publiquement exposé nos plans; que les fédéralistes exposent les leurs avec la même franchise. Les partisans du rappel les y convient; ils les invitent par ma bouche à une discussion calme, loyale et impartiale.

» Pour ma part, j'avoue qu'après examen des différences des deux plans, je suis tenté de donner la préférence au plan fédératif, en ce qu'il tend plus au maintien de l'alliance avec l'Angleterre; mais, avant de souscrire complètement à cette opinion, il faut que j'aie proposé moi-même un plan d'union fédérative.

» J'invite mes compatriotes de toute classe et de toute opinion à se joindre à nous; j'invite surtout tous ceux qui penchent pour le fédéralisme à peser leurs projets et à discuter avec nous amicalement les mérites respectifs des deux plans d'union avec l'Angleterre. Les fédéralistes ne peuvent manquer de reconnaître qu'il y a eu de ma part une halte dans l'agitation du rappel depuis le jour de notre délivrance d'une injuste prison; ils doivent remarquer que, de la part des partisans du rappel, toute passion a été étouffée, et que toute l'énergie des griefs a été comprimée dans l'expectative d'un mouvement fédéral. Nous avons agi ainsi par égard pour les amis de l'Irlande qui ne sont pas encore rangés sous la bannière du rappel. Nous attendons avec sollicitude leur patriotique concours; mais, s'ils laissent échapper l'occasion qui se présente, ils pourront regretter plus tard de n'avoir pas obtenu dans la cause du rappel cette influence que tous sont prêts à leur accorder. Voici donc le moment opportun, surtout pour les classes riches, de prendre part à la lutte pour l'indépendance irlandaise. Elles peuvent maintenant se mettre à la tête du gouvernement; elles peuvent dicter et régler des manœuvres auxquelles plus tard elles ne pourraient prendre la part qui leur est naturellement réservée.

» Soyons donc attentifs, actifs, conciliants; combinons, s'il se peut, toutes les classes; mais n'oublions pas, que nous avons déjà une force morale plus que suffisante pour rendre impossible toute résistance obstinée à un rappel de l'union pacifique et légale. C'est

Frédéric, à cette vue, tomba à terre évanoui.

CHAPITRE XII.

L'HÔPITAL D'ALTO-PASCIO.

Au moment où l'angoisse et la désolation régnaient chez les Lancia, Bianca, les yeux caves, les joues amaigries, les lèvres pâles, ayant fait placer son frère au chevet de son lit, dans l'hôpital d'Alto-Pascio, le pria de la pardonner de lui avoir caché son projet; mais elle persista dans le ferme désir de se consacrer au Seigneur.

Nino, assez instruit des affaires du monde, n'ignorait pas qu'en pareil cas le moyen d'obtenir quelque chose est de montrer de la condescendance; il n'eut pas le courage de contrarier Bianca, et lui dit qu'il ferait toujours sa volonté, mais que pour le moment il fallait songer à se rétablir.

Ces mots eussent jeté sur l'âme ulcérée de Bianca un baume salutaire, si une toux obstinée se déclarant n'eût amené ce terrible symptôme qui effraie tant de familles parce qu'il est un infailliable présage de mort.

Dans ces circonstances, Visconti crut devoir mander Béatrix, qui s'empressa de porter assistance à sa belle-sœur.

Ubaldo, après avoir inutilement attendu à Sainte-Croix l'arrivée de Bianca, apprit qu'elle gisait malade à l'hôpital d'Alto-Pascio.

Il s'affligea beaucoup, en considérant son injuste conduite à l'égard de la demoiselle; mais, abusé par l'amour-propre, il s'imagina que sa présence et ses démonstrations d'amour rendraient à Bianca une santé si précieuse.

Au lieu donc de retourner à Pise, il se dirigea vers Alto-Pascio. En arrivant, il aperçut Béatrix et Visconti; les deux époux lancèrent sur lui un regard irrité et lui auraient adressé de dures paroles, si le jeune homme ne se fût écrié avec une expression de vérité impossible à feindre :

— Mes amis, je viens réparer le mal que j'ai commis.

Et voyant au mouvement de leurs lèvres que Nino et Béatrix se préparaient à lui répondre :

— Par pitié, n'aggravez pas mes remords; personne ne peut me condamner aussi inflexiblement que je me condamne moi-même.

Ces protestations étaient franches. Ubaldo ignorait le déplorable sort de Ginevra; il aimait encore la nièce de Frédéric, mais il prouvait que chez les hommes loyaux la passion la plus violente le cède à l'honneur.

Béatrix et Nino se regardèrent. Celui-ci comprit que sa femme se préparait à parler, il ne lui en laissa pas le temps, et offrant sa main à Ubaldo :

— Ubaldo, dit-il, je vous crois sincère, et si Bianca consentait à vous pardonner...

— Me pardonner ! répliqua Ubaldo, humilié de cette expression.

— Oui, vous pardonner. Vous mesurez peut-être mal la gravité de l'offense...

— Et puis, pour une grosse fille effrontée... interrompit Béatrix qui ne pouvait davantage se contenir.

— Non, non, ma chère amie, taisez-vous, ajouta Nino, taisez-vous, et

joignez-vous à moi, quand l'heure sera venue, afin d'obtenir de Bianca qu'elle oublie tout comme je l'oublie.

Puis, s'adressant au neveu de Ruggieri :

— Bien des jours se sont écoulés tristes et sombres, et cependant je vous regarde déjà comme un frère.

Ces mots furent prononcés avec plus de mélancolie que de joie.

Visconti soupira, embrassa Ubaldo, et fit signe à Béatrix de tendre au gentilhomme sa main en signe de réconciliation. En cet instant, Ubaldo descendait à la hâte, et s'approchant de son maître :

— Venez vite, venez vite, seigneur, s'écria-t-elle, Bianca est saisie d'un accès de toux si violent que ses jours sont en danger; je l'ai laissée avec le père Ambroise, mais elle vous appelle.

Visconti courut près de sa sœur.

Le pénible état de Bianca arrêta sur les lèvres de Béatrix les reproches amers qu'elle voulait adresser à Ubaldo.

Sitôt que le recteur eut introduit dans le monastère Béatrix et Ubaldo, Nino revint la douleur peinte sur la figure. Il rapporta que sa sœur, malgré un épuisement considérable de forces, paraissait avoir besoin d'une autre saignée, et ajouta qu'elle avait demandé un confesseur parmi les pères du couvent.

Béatrix jeta un coup d'œil fulminant sur Ubaldo, qui croyait la maladie de Bianca passagère. Ce n'était pas l'avis de Nino, dont l'affection, au lieu de diminuer le danger, le grossissait. Il n'osa point dire à Ubaldo que sa présence était intempestive, espérant qu'il le comprendrait lui-même. Ubaldo ne le comprit pas, l'effort qu'il dut faire pour renoncer à Ginevra l'assurant que Bianca se montrerait heureuse de le revoir. Il se trompait.

Béatrix, laissant ensemble Ubaldo et le recteur, monta, accompagnée de Nino, à la chambre de la malade, qui l'accueillit avec une rare expansion d'amitié.

Faible, brisée par la fièvre et par les abondantes saignées qu'elle avait subies, Bianca s'exagérait encore la gravité de sa maladie, et elle sentait redoubler la force des liens de famille à l'heure suprême où elle se préparait, résignée, au grand voyage du ciel.

Cependant elle ne manifesta point ses appréhensions, afin de ne pas affliger ses amis, et répéta qu'elle désirait un confesseur pour accomplir une dévotion particulière.

On exécuta ses ordres. Le religieux qui entendit ses aveux dut être émerveillé de la pureté de son âme.

Durant cette scène, le recteur de l'hôpital persuada à Ubaldo, par un discours à la fois simple et délicat comme les gens d'élite en savaient tenir à une époque où la vieillesse était un titre d'estime et non un objet de mépris, de tout ce que sa présence auprès de Bianca aurait d'inopportun. Il l'engagea à se retirer sans voir la malade, si douloureux que fût ce sa-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 21 ET 22 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GHERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

SECONDE PARTIE. — CHAPITRE XI.

LA CECINA.

(Suite.)

L'écuyer, accouru le long de la Cecina aux cris désespérés de Frédéric, fut témoin de cette épouvantable catastrophe; quoique habitué aux horreurs de la guerre, il tomba à terre, brisé par la douleur.

Les eaux, moins impétueuses sur les côtes de la rivière qu'au milieu, poussèrent le Lancia et Buonconte sur les deux rives opposées; là, abattus, haletants, désolés, ils se roulaient long temps sur la terre nue ou demeuraient immobiles et privés de sensibilité.

Des voyageurs parurent sur la berge. Frédéric, un peu revenu à lui-même, donna des ordres, les pria et supplia d'aller voir du côté de la mer si sa nièce sauvée respirait encore. Plusieurs écoutèrent volontairement ses supplications, moins dans l'espoir des récompenses promises que pour consoler ce vieillard désolé, qui, oubliant la rudesse de son caractère, pleurait à écouler les âmes les plus dures.

L'écuyer, blessé à la tête dans sa chute, marcha vers Frédéric; celui-ci courut à sa rencontre, bercé par l'espoir, qui non seulement ne nous abandonne jamais, mais encore s'accroît au moment où nous craignons d'entendre la cruelle parole qui doit nous le ravir.

Apitoyé sur Frédéric, l'écuyer déguisa la cause de sa chute et ajouta que Ginevra avait disparu à ses yeux, luttant contre les ondes. Alors de nouveaux ordres furent donnés, de nouveaux messages expédiés, et de nouvelles espérances remplirent l'âme de Buonconte et de Lancia, qui, en proie à la douleur, passèrent deux jours sous de misérables cabanes.

Au bout de ce temps, Frédéric traversa à gué les eaux calmes du fleuve; il se jeta dans les bras de Buonconte qui l'attendait sur la rive, et ses sanglots recommencèrent avec une telle violence qu'on put craindre pour sa vie.

Néanmoins, l'impétuosité de son caractère reprit peu à peu le dessus. Alors il accusa Ugolin de ce nouveau malheur, enflamma Buonconte d'une fureur brûlante, et, éteignant leurs mains dans des transports convulsifs, les deux Gibelins sanctionnèrent des plus horribles imprécations le serment solennel de ne vivre que pour accomplir une œuvre de vengeance.

Là ne devaient point finir leurs chagrins. Tristes, la poitrine gonflée de soupçons, frémissant d'impatience et d'indignation, ils s'approchaient du château de Donaratico, nourrissant encore un faible rayon d'espoir, lorsqu'ils virent marcher à leur rencontre le cheval bai de Ginevra.

une simple question de temps; le rappel est certain en lui-même. Hourrah donc pour le rappel!

Nous avons déjà signalé le caractère mesquin et étroit de l'annistie que le ministère a accordée à quelques condamnés politiques. Voici un fait qui nous est transmis et qui contribuera encore à en faire apprécier la nature.

Les détenus de Doullens compris dans l'ordonnance d'annistie ont eu le regret, en sortant de prison, d'y laisser deux de leurs compagnons de captivité, Gérard et Druy, qui devaient jouir du même avantage; leur peine expirant au mois de janvier prochain; mais on les a retenus en alléguant qu'après avoir été condamnés à Doullens à trois mois de prison par le tribunal de police correctionnelle, ils ne pouvaient être compris dans la catégorie des annisties. Voici maintenant le motif de leur condamnation.

Gérard et Druy, ayant fait une tentative d'évasion avec plusieurs de leurs amis, ont été traduits devant le tribunal pour ce fait et condamnés. Devait-on, au moment où on ouvrait les portes des prisons, songer à une pareille condamnation? Sans doute la loi a dû considérer comme un délit toute tentative d'évasion; mais n'est-ce pas là une faute dont on doit oublier la criminalité lorsqu'on fait de la clémence? Eh bien! Gérard et Druy sont encore dans les prisons!

Nous avons reçu samedi la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur,

» Je regrette de n'avoir eu connaissance qu'aujourd'hui de l'article sur l'instruction publique de votre numéro du 16 octobre.

» L'université s'est félicitée la première, et pour cause, de la suppression de la rétribution universitaire; elle ne peut donc vouloir en retarder le bienfait ni le rendre illusoire pour les familles. Aussi les ordres sont-ils déjà donnés, et tous les chefs des établissements ont-ils reçu des recteurs avis officiel de cette suppression. Je ne viens donc pas combattre, Monsieur le rédacteur, les considérations générales de l'article qui traitent de la rétribution, mais bien le rectifier en ce qui concerne l'académie de Lyon.

» Vous avez été gravement induit en erreur lorsqu'on vous a dit qu'il a été fait au conseil académique de Lyon la proposition d'augmenter la rétribution connue sous le nom de frais d'études d'une somme plus forte que l'impôt supprimé, etc., etc. Je dois déclarer, et personne ne saurait me démentir, qu'il n'a été fait aucune proposition semblable au conseil académique, et que par conséquent elle n'a été ni traitée, ni combattue, ni ajournée.

» Il n'est nullement question d'augmenter les frais d'études. Ils seront cette année les mêmes que l'année dernière; le taux n'en sera pas élevé après la suppression de la rétribution universitaire, qui profitera ainsi aux familles au 1^{er} janvier 1845.

» Vous regretterez, Monsieur, d'avoir, sur de fausses indications dont je ne chercherai pas à pénétrer les motifs, alarmé les familles à la veille de la rentrée des classes et d'avoir peut-être ainsi éloigné des enfants du collège; aussi vous presserez-vous, je n'en doute pas, de les rassurer par l'insertion que je vous demande de ma lettre dans votre prochain numéro.

» Agréez, etc. Le recteur de l'académie, J. SOULACROIX.

En face d'une lettre aussi affirmative, nous devons à nos lecteurs des détails précis.

On comprend que nous ne faisons pas partie du conseil académique, et que si nous soulevons le voile qui en couvre les délibérations, nous tenons nos renseignements de tierces personnes dans l'honneur et la moralité desquelles nous trouvons une garantie. Or, les détails qui ont servi de base à notre article du 16 nous ont été fournis par deux citoyens de la véracité desquels nous n'avons aucun motif de douter. Ces deux personnes nous ont affirmé tenir le fait que nous avons annoncé d'un membre du conseil académique qu'elles nous ont nommé.

Nous ne nous sommes pas bornés à des détails transmis de vive voix, nous avons demandé qu'ils nous fussent donnés par écrit; ils l'ont été, et nous possédons cet écrit.

Ce n'est pas tout: le lendemain du jour où parut notre article,

une troisième personne, qui prend le titre de membre de l'Université, nous a fait remettre une lettre par laquelle elle confirme implicitement le fait, et nous annonce que plus de cent pères de famille se disposent à adresser à M. le recteur, et au besoin au ministre de l'instruction publique, une pétition pour demander que les frais d'externat soient réduits de 100 f. à 72 f.

Après de pareils témoignages, comment supposer qu'on nous ait induits en erreur? Il faut bien admettre que des hommes honorables n'agissent pas à la légère, que leurs actes ont un but, un mobile; or, nous le demandons, dans quel but viendrait-on nous tromper? dans quel intérêt inventerait-on un danger qui n'aurait pas existé?

Les personnes dont nous avons parlé plus haut et sur le témoignage desquelles nous avons écrit nous ont aujourd'hui donné de nouveau l'assurance du fait qu'elles nous avaient rapporté le 15; nous pouvons donc conserver la conviction que nous avons prévenu un danger, empêché peut-être une faute.

Paris, le 19 octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons déjà dit que M. Guizot était allé en Angleterre pour solliciter du cabinet anglais des modifications aux traités sur le droit de visite, et que ces modifications paraissaient devoir lui être accordées en échange de l'évacuation de Taïti. Ce bruit a été reproduit par tous les organes de la presse indépendante de Paris, et les feuilles ministérielles ne l'ont pas démenti. En voici un qui aurait encore une très-grande gravité s'il était vrai, et on nous assure que cela n'est que trop à craindre. Il paraîtrait que M. Guizot ne se serait pas contenté d'offrir au cabinet anglais d'évacuer Taïti, si celui-ci voulait bien lui accorder quelques modifications aux traités sur le droit de visite, mais qu'il aurait de plus accepté le traité de commerce pour lequel l'Angleterre négocie depuis si long-temps avec la France, et qui jusqu'à présent lui a été refusé. On se rappelle que l'année dernière, lorsque la reine Victoria vint rendre visite à Louis-Philippe, la nouvelle se répandit que son voyage avait eu pour but principal l'obtention de ce traité de commerce, si important pour les intérêts anglais. La reine échoua sans doute dans les démarches qu'elle fit alors; malgré le désir qu'on avait de lui être agréable, on n'osa pas s'exposer à la responsabilité d'un traité dans lequel tous les avantages étaient pour l'Angleterre, et si on ne répondit pas par un refus formel, on proposa du moins un ajournement. Cet ajournement aura été sans doute d'autant plus facilement consenti que le cabinet anglais savait bien qu'il tenait M. Guizot, et qu'un jour ou l'autre il obtiendrait de lui ce qu'il faisait alors difficile d'accorder.

Lord Aberdeen et sir Robert Peel seraient-ils arrivés à leur but? Hélas! cela est à redouter. M. Guizot leur aura paru assez gêné dans sa situation parlementaire pour qu'ils lui aient porté le dernier coup, pour qu'ils lui aient signifié que s'il voulait obtenir quelque chose sur les traités du droit de visite, il fallait qu'il cédât sur la question du traité de commerce, et c'est ce qui aura décidé M. Guizot à céder.

Le voyage en Angleterre nous aura donc coûté assez cher s'il aboutit à l'évacuation de Taïti et à la conclusion d'un traité de commerce dans lequel les intérêts français seront sacrifiés à ceux de nos excellents alliés. Mais que voulez-vous? M. Guizot ne pouvait plus se représenter devant les chambres si, aux interpellations qui lui auraient été faites au sujet du droit de visite, il n'avait eu qu'à répondre que les choses étaient toujours dans le même état; ses adversaires les plus modérés l'eussent sifflé s'il leur eût fait une semblable réponse. Il a donc tout fait, tout tenté, tout osé pour obtenir aux traités de 1831 et de 1833 des modifications qu'il fera sans doute sonner bien haut, mais qui laisseront au fond subsister le principe de ces traités, et par conséquent ne satisferont pas le vœu des chambres.

Les chambres ont demandé l'abrogation de ces traités; on la doit au pays, et si nous étions gouvernés par des hommes moins passionnés pour l'Angleterre, nous n'aurions certes pas eu besoin, pour l'obtenir, d'affronter une nouvelle honte en évacuant Taïti, et d'aggraver les conditions déjà si difficiles dans lesquelles notre commerce se trouve en acceptant un traité que l'Angleterre n'eût pas aussi obstinément poursuivi s'il ne devait pas lui être exclusivement avantageux.

Des lettres particulières annoncent que M. Dupetit-Thouars, après avoir reçu l'avis officiel de son désaveu, a immédiatement

adressé, non point au ministre de la marine, mais au ministre des affaires étrangères, une justification complète des mesures qu'il a prises à Taïti. M. Dupetit-Thouars était alors à Valparaiso et se disposait à l'intention, il peut être de retour en France au mois de décembre, désir de le voir repartir si vite, lui a, dit-on, adressé de nouvelles instructions et prescrit un nouvel itinéraire. En exécutant ces derniers ordres, M. Dupetit-Thouars ne serait de retour que l'été prochain, époque à laquelle il aurait complété les trois années d'activité nécessaires pour lui donner droit au grade de vice-amiral. On espérait alors, en lui conférant ce grade, le déterminer à se taire et à refuser l'épée d'honneur qui doit lui être offerte par plus de deux cent mille de ses compatriotes.

Tous les journaux ont parlé du projet qu'avait le ministère de présenter un projet de loi aux chambres pour demander l'èrection des provinces algériennes en vice-royauté. Des lettres d'Afrique portent qu'il est en effet question dans la régence de cette grave résolution, et que c'est en grande partie pour se concerter avec les ministres sur cette mesure que M. le maréchal Bugeaud va venir à Paris. Nous croyons pouvoir ajouter, d'après d'autres informations, que M. le duc d'Aumale devant passer l'hiver à Paris avec sa jeune épouse, ne repartira pour l'Algérie qu'au printemps prochain, époque à laquelle le projet du ministère, s'il était adopté, serait mis à exécution.

On lit dans le *Moniteur*:

« M. Levassieur, député de Dieppe intré muros, a donné la semaine dernière, à Dieppe, un dîner auquel assistaient M. l'archevêque de Rouen et les autorités de l'arrondissement. »

Voilà, certes, une nouvelle bien importante! Le *Moniteur* ne nous a fait connaître ni le traité de Tanger, ni le rapport de M. Bruat, ni même la simple vérité sur les événements de Taïti; en revanche, il nous apprend que le député de Dieppe a donné un grand dîner. Il omet de nous dire les mets qui ont figuré à ce festin, mais il nous le dira probablement demain.

Le journal le *Gastronome* ne manquera pas d'emprunter cette nouvelle au *Moniteur*. Pour nous qui savons comment M. Levassieur le millionnaire s'est fait nommer député de Dieppe, et qui n'ignorons pas qu'il peut offrir à un archevêque et aux notabilités de son arrondissement électoral un brillant festin, nous aimerions que le *Moniteur* nous parlât un peu plus des affaires publiques, un peu moins des lippées électorales faites à huis-clos et dépourvues d'intérêt pour la nation.

La *Revue de Paris* assure que le bruit d'une nouvelle amnistie en faveur des condamnés politiques prend de la consistance. Il ne s'agit plus que de savoir si elle sera immédiate, ou si on l'ajournera jusqu'au mariage du duc d'Aumale.

La *Patrie* a annoncé hier soir que la commission chargée de réorganiser l'Ecole polytechnique avait terminé son travail et qu'elle ne tarderait pas à faire connaître son rapport. Le même journal ajoutait que la commission demandait le renvoi de 70 élèves, mais que M. le maréchal Soult se contenterait d'en imposer 30 aux rigueurs de la discipline.

Nous croyons que la *Patrie* a été mal informée. L'expulsion d'un seul élève pour les faits qui ont motivé le licenciement de l'Ecole suffirait pour que tous ses camarades s'abstinssent d'y rentrer. Le pouvoir en est bien convaincu, et c'est ce qui nous fait croire qu'il s'arrêtera devant une mesure qui aurait de tels résultats.

Un journal nous apprend aujourd'hui qu'il s'agirait d'avancer l'époque de la convocation des chambres, attendu que M. Guizot, encore tout bouffi de ses triomphes à Windsor, espérerait se faire de ces triomphes un bouclier contre les attaques de ses adversaires et ne voudrait pas que le temps vint diminuer le grand effet moral qu'il compte produire.

Si M. Guizot à l'espérance que les bruyantes démonstrations dont sa politique anglaise a été l'objet en Angleterre se changeront ici en remerciements et en bravos de la part de la chambre, nous croyons qu'il se fait illusion, et que le vertige est le premier châtiement des pouvoirs impopulaires.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 octobre 1844.

Cinq pour cent	113 35	Trois pour cent belge	665
Quatre et demi pour cent	111 70	Banque belge	665
Quatre pour cent	82 25	Caisse Lafitte	112
Trois pour cent	82 25	—	5015
Actions de la Banque	3052 50		
Obligations de Paris	1470		
Rentes de Naples	98 60		
Etats romains	106 00		
Actions d'Espagne	32 5/4		
Cinq pour cent belge	145 5/8		

CHEMINS DE FER

Paris à Rouen	4025
Paris à Orléans	4015
Rouen au Havre	770
Strasbourg à Bâle	278 75

crifice, et Ubaldino, le cœur plein d'amertume, salua le Visconti, et prit la direction de Pise.

Quant à Ugolin, joyeux du départ de Lancia, soit qu'il crût peu sérieuse la maladie de Bianca, soit que l'ambition étouffât en lui l'amitié, il ne songea pas un moment à aller visiter sa nièce; mais, profitant de l'absence de Nino, si favorable à ses projets, il fit publier un édit qui imposait vingt mille livres de subsides extraordinaires destinées à effacer les maux de la guerre et à parer aux croissants besoins de la commune.

L'établissement de ce nouvel impôt, aussi considérable qu'inattendu, frappa la ville de stupeur. Les plaintes furent ouvertes, nombreuses, violentes; beaucoup de citoyens promirent de ne point payer. Mais que valent les menaces là où manque la force? L'autorité des lois était pour Ugolin; il était impossible de nier les besoins du gouvernement, et la plupart ignoraient qu'aux nécessités actuelles se joignait le prix de la paix obtenue grâce aux six mille florins d'or distribués aux six prieurs de Florence.

Si Visconti eût été consulté, les choses eussent peut-être marché différemment; mais il tardait à Ugolin de retirer cette somme et surtout de la prendre sur la fortune de ceux que, sous divers prétextes, il avait résolu de bannir.

Les doléances et les cris universels couraient à travers Pise, lorsqu'y arriva la première nouvelle du trépas funeste de la belle Ginevra. Alors les Gibelins qui dominaient, et plusieurs de ceux qui s'étaient flattés de posséder le Gherardeschi dans les rangs de ce parti, redoublèrent de violence et imputèrent à Ugolin seul la mort de l'innocente demoiselle, et nullement à l'exil des Lancia; ils ajoutèrent que le Gherardeschi prenait toutes les allures d'un tyran, et que dès lors il fallait refuser l'impôt.

Ugolin entendait les plaintes générales; il ne se contenta point d'exiger rigoureusement la taxe établie, mais encore chassa de la cité, après l'avoir insulté, le Lanfranchi, l'un des plus opposés à cette mesure.

Au reste, la disette d'argent et la mauvaise volonté réunies furent telles, qu'on recueillit à peine de quoi payer Barnabas; celui-ci, fidèle aux conventions, reçut la somme du prieur des dominicains, inébranlable ami du comte.

Le bruit de la misérable condition des Pisans prisonniers à Gênes vint augmenter l'animadversion à laquelle Ugolin était en butte. La populace, agissant par boutades et excitée par les Gibelins au repentir des applaudissements dont elle comblait naguère son idole, commençait à se récrier dans les marchés et sur les places publiques contre l'égoïsme d'Ugolin, qui ruinait tout le monde à son profit, et qui ne faisait rien pour les captifs de Gênes, dont les maux et les persécutions soulevaient la sympathie et la colère dans l'âme des Pisans.

Et certes les misères des prisonniers n'étaient pas fictives, car, si l'on doit croire les affirmations d'un historien anonyme, les morts, au lieu de recevoir une sépulture chrétienne, étaient ignominieusement précipités

dans la mer.

CHAPITRE X.

ESPÉRANCES.

Conduirai-je maintenant le lecteur au milieu des solitudes de Donoratico, où l'infortuné Lancia était tour-à-tour dévoré par le regret d'avoir perdu Ginevra et par la frémissante impatience de la venger, où Buonconte sentait pour la première fois se baigner de larmes ses yeux habitués à fixer les épaules des fuyards ou à fulminer la menace et le terreur contre ses antagonistes? Hélas! les campagnes désertes retentirent long-temps des mêmes plaintes, des mêmes gémissements, des mêmes imprécations et des mêmes douleurs!

La vue du cheval bai, intelligent et doux, qui si souvent s'était cabré sous l'éperon de Ginevra, était devenue la seule consolation de Frédéric; il l'admirait, le caressait, lui disait cent choses touchantes, et ces caresses et ces paroles amenaient toujours de nouveaux sanglots et de nouveaux pleurs.

Si la désolation régnait au sein de la famille des Lancia, les chagrins de Visconti, pour être moins apparents, n'étaient pas moins vifs. Plus se manifestaient rarement les symptômes de la maladie cruelle qui clouait Bianca sur son lit, plus ces symptômes étaient dangereux et dissipaient les espérances de guérison.

Néanmoins, la résistance de la jeunesse parut vaincre la violence du mal, qui, à l'approche du septième jour, sembla vouloir céder aux efforts de la médecine.

Le confesseur de la jeune fille lui conseilla le premier d'ajourner le dessein de se retirer du monde, et d'attendre des circonstances meilleures. Il ne fut donc pas difficile de lui faire écouter d'une oreille bienveillante les prières de Nino et les instances de Béatrix, qui la firent consentir à retourner sous le toit paternel sitôt que ses forces le lui permettraient.

L'humeur âpre et superbe de Béatrix commençait de s'adoucir d'une manière visible. Elle passait une bonne partie de la journée à côté de Bianca convalescente, demeurait au chevet de son lit ou travaillait près de son fauteuil; le sourire effleurait assez souvent ses lèvres; enfin, elle se montrait bien différente de ce qu'elle avait été jusqu'alors.

Bianca, affermie dans sa résolution, se réjouissait de cette heureuse métamorphose.

Ubaldino, fâché de n'avoir pu se présenter à sa fiancée, lui envoya, par l'intermédiaire du Visconti, la lettre suivante:

« Ma chère Bianca,

» Si j'ai, dans un moment d'erreur, oublié les mots par lesquels il vous plut d'accepter l'offre de ma main, loin d'imputer cet oubli à une inconcevable fatalité, j'avoue ma faute et ne cherche point d'excuse.

» Je voudrais effacer de ma vie les peu nombreuses semaines où j'ai pu vous déplaire; mais si cette consolation ne m'est point réservée, soyez au moins certaine que j'éprouve un remords au-delà de toute mesure.

» A peine échappé de ma prison et revenu à Pise j'ai monté un cheval et couru sur vos traces.

» Je regrettais amèrement de ne vous point trouver, je regrettais plus amèrement encore le triste état de votre santé; mais, aujourd'hui qu'elle s'améliore, ne laissez pas plus long-temps sur mon cœur le poids de l'incertitude. Il me tarde de vous prouver que je désire vivre pour vous seule.

Si cette lettre, que Nino lut avant de la remettre à sa sœur, eût été écrite quelques jours plus tôt, elle eût peut-être remis les choses dans leur assiette et fait oublier les douleurs souffertes, grâce à la perspective d'un avenir riant; mais la blessure de Bianca était trop cruelle et trop profonde. La lecture de la lettre d'Ubaldino, ce retour si humble, si spontané, si sincère, eût touché l'âme la plus dure, et personne ne soupçonnera Bianca d'être restée insensible.

Mais les secousses morales subies par Bianca depuis le matin où Ginevra se montra sous la tente des Gualandi avaient été trop rudes, et le dernier coup porté à son cœur trop violent pour que la sœur de Visconti contemplât le passé d'un œil indifférent.

Nino et Béatrix lui donnèrent l'assurance du repentir vrai d'Ubaldino; mais Bianca:

— Remerciez-le, dit-elle, de ses excellentes dispositions à mon égard, et ajoutez qu'il doit comprendre lui-même combien les choses sont changées.

En ce moment entra le religieux-médecin, qui, apercevant son visage plus rouge que d'ordinaire, tâta la malade le pouls, qui battait plus vite que la veille, et demanda la cause de son agitation insolite.

Bianca, ne sachant mentir, répondit par monosyllabes. Nino espérait que son cœur fléchirait, mais il n'obtenait que des paroles évasives.

Deux raisons puissantes poussaient le Visconti à désirer un rapprochement. N'ignorant pas l'influence de l'âme sur le corps en de semblables maladies, il lisait le salut de sa sœur dans son union avec Ubaldino, et dans le pardon généreux qu'elle lui accorderait une raison d'en être aimée doublement.

Peu de jours après, Bianca cheminait vers Pise dans une litière.

Avant de quitter Alto-Pascio, Nino, parlant d'Ubaldino avec un respect délicat, demanda à sa sœur si, une fois arrivée dans la ville, elle ne serait pas contente de revoir Ubaldino.

— Et pourquoi non? reprit-elle; mais à la condition qu'on ne dira pas un mot du passé.

— Pourquoi cela?

— Parce que je ne me sens ni la force de discuter, ni la disposition à céder.

— Eh bien! ce sera à ton gré.

A Pise, Ubaldino reçut de la bouche de son oncle les détails de la triste fin de Ginevra.

Bourse nulle. Avant l'ouverture, la rente était à 82 1/2 et 07 1/2, et elle a ouvert au parquet à 82 20. Pendant toute la bourse, elle est restée, tantôt offerte, tantôt demandée, à 82 25, et elle a fermé au parquet à 82 20. Dans la coulisse, la rente est restée offerte à ce même prix.

On lit dans le *National* :

« La jeune reine d'Espagne a ouvert la session des cortès au milieu d'une grande pompe théâtrale. Rien ne convenait mieux, en effet, que des décorations de théâtre pour cette première scène d'une assez triste comédie. »

« Depuis la chute d'Olozaga, on a levé par ordonnance 50,000 hommes. — Le discours n'en dit pas un mot. »

« On a créé un corps particulier, une sorte de garde prétorienne composée de 4,000 hommes. — Le discours n'en parle pas. »

« On a mis une partie du royaume en état de siège. — Même silence. »

« On a complètement détruit la loi des municipalités et celle des députations provinciales. — Le discours se tait sur ce point. »

« On a désarmé et détruit toute la milice d'un bout à l'autre du royaume. — Le discours n'en dit rien. »

« On a créé de nouvelles conditions pour la presse, suspendu des journaux, imposé des mesures fiscales, altéré, changé les juridictions. — La jeune reine n'a pas l'air de s'en douter. »

« Ainsi, la presse, les élections, les institutions municipales et provinciales, la garde civique, tout ce qui garantissait la liberté des citoyens, toutes ces conquêtes obtenues après de si longues et de si sanglantes années de guerre civile, la réaction les a brisées par ordonnance, et elle ne daigne pas même s'en expliquer. Percevoir l'impôt sans qu'il soit voté, c'est une bagatelle sans doute; mais lever des soldats, créer de nouvelles troupes, suspendre la vente des biens du clergé par ordonnance, sont-ce donc là des actes si ordinaires qu'on n'en doive pas même faire mention? »

« Et ce n'est pas tout. Les mesures financières portent aussi un cachet d'audace plus incroyable encore. Ainsi, l'on a décidé une première conversion de la dette publique par une simple décision du cabinet. Et savez-vous à combien se monte le chiffre nécessaire pour convertir? à 500 millions de francs. Cela ne suffisait pas. La veille même de la convocation des cortès, le 9 octobre, quand il était si facile de soumettre aux cortès un projet de loi sur cette matière, un nouveau décret ordonne encore la conversion de ses inscriptions de la dette flottante, et, pour transformer ces nouveaux titres, on crée des valeurs pour une somme de 250 millions. »

« Ainsi, dans deux décrets, celui du 26 juin et celui du 9 octobre, le ministre de finances a créé des valeurs pour une somme de 750 millions de francs, et non seulement le discours n'en parle pas, mais on choisit la veille même de la réunion des cortès pour ordonner la seconde opération! Et en quoi consiste-t-elle? en l'offre d'un titre de 250 réaux pour une somme versée de 100 réaux. Or, il y a deux mois, ces bons de la dette flottante étaient à 40 réaux. Les amis du ministère connaissent le projet de conversion. Ils en ont accepté une grande quantité; la conversion les a fait monter déjà à 66, et vous jugez des profits qu'on a pu faire dans tous ces tripotages. »

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Suivant la *Patrie*, l'on assure d'une manière positive que M. le comte Molé doit se mettre à la tête d'une compagnie pour l'exécution de la ligne du chemin de fer de Paris à Strasbourg. »

« Nous avons peine à croire qu'après les faits qui se sont passés pendant la dernière session, M. le comte Molé, qui s'est alors retiré de la compagnie qui s'était formée sous sa présidence pour l'exécution de la ligne de Paris à Strasbourg, veuille s'exposer une seconde fois aux inconvénients d'une pareille situation. »

« Nous aimons à croire du reste que ni l'intervention de M. Molé ni celle d'aucune compagnie ne sera nécessaire dorénavant pour achever la construction de la ligne qui doit relier la capitale à la frontière de l'Est. C'est à l'Etat et non à une compagnie à terminer ce travail, et les faits viennent chaque jour affermir l'opinion publique dans cette conviction. »

Pendant la dernière session des chambres, les députés ministériels et les feuilles du gouvernement s'élevaient contre le transfert qui devait amener dans le collège électoral de Savenay des citoyens inscrits jusque-là dans un autre arrondissement. Le fait parut tellement grave qu'une proposition fut soumise immédiatement à la chambre pour enlever cette arme aux ennemis du pouvoir. D'un autre côté, la cour royale de Rennes a donné gain de cause aux restrictions que l'on a la prétention d'apporter à l'application de la loi électorale.

M. le préfet des Bouches-du-Rhône et les candidats soutenus par lui ne partageaient pas sans doute la répugnance de nos législateurs pour les trans-

« A l'exemple de toute la cité, il versa des larmes sincères sur la malheureuse enfant, regardée par le peuple comme une victime d'Ugolin. »

« Cependant l'impôt de vingt mille livres n'avait pu être levé, et l'emploi des moyens violents paraissait nécessaire pour atteindre ce but. Les besoins étaient nombreux; il fallait nourrir les prisonniers pauvres enfermés dans les cachots de Gènes, subvenir aux dépenses de la flotte et payer l'armée de terre. Pise traversait une crise difficile. Si les Génois avec leurs galères et les Lucquois avec leurs fantassins eussent marché contre la république, la résistance eût été impossible. »

« Vainement le comte tenta-t-il de conclure avec Lucques, par l'intermédiaire des Guelfes, un traité de paix raisonnable, les magistrats de cette petite république, dépités de l'insuccès de leur agression nocturne, se montrèrent fiers et obstinés, de sorte que le Gherardeschi, craignant de voir éclater l'orage, fut obligé de plier la tête et de subir les conditions de ses ennemis. Il fallut, à la suite de plusieurs négociations, céder non seulement Bientina, position d'une mince valeur, mais encore Ripafratta et Viareggio, d'une grande importance. »

« Alors la colère du peuple, qui néglige de peser les causes et ne juge que les effets, ne connut aucune borne, pour imposer silence aux plus bruyants, il fallut recourir à l'exil et à la prison, extrémités qui affaiblissent au lieu de raffermir un gouvernement déjà mal assis. »

« Telle était la situation des affaires publiques au retour de Visconti. La population, qui le savait riche et généreux, l'accueillit avec des signes manifestes de joie; vus par le comte d'un œil jaloux, ces signes furent les premiers germes de discorde. »

« Ugolin alla enfin visiter Bianca; il la trouva bien changée et s'en affligea sincèrement, car il avait espéré que le mariage de la jeune fille et d'Ubalduino, resserrant l'alliance de sa famille avec celle de l'archevêque, lui mériterait un surcroît de cette faveur populaire qui allait diminuant de jour en jour. »

« On annonça Ruggieri. Nino devina que son neveu l'accompagnait, se leva, jeta un regard furtif dans l'antichambre, et, apercevant Ubalduino derrière son oncle, s'empressa de le dire à l'oreille de Bianca, qui ne put s'empêcher de changer de couleur. Mais ses traits se recomposèrent aussitôt, et, au moment où le prêtre entra, elle lui donna un salut souriant, du haut de son siège, et offrit la main, avec sa grâce accoutumée, à Ubalduino, qui observa en la baisant combien elle était décharnée. »

« Une petite coiffe, garnie d'un ruban bleu céleste qui encadrait gracieusement son visage, ornait sa tête et cachait ses cheveux fins et blonds; deux seules boucles descendaient sur ses joues. Ses yeux étaient vifs, mais son nez paraissait plus maigre et plus délié, ses lèvres de corail moins rouges qu'à l'ordinaire. Elle portait une longue robe blanche serrée aux flancs par une ceinture azurée. »

(La suite à un prochain numéro.)

ferts. Voici, d'après la *Gazette du Midi*, comment, avec approbation, du moins tacite, de M. Lacoste, on a fait passer d'un collège dans l'autre 25 électeurs marseillais.

« Douze de ces électeurs ont muni de leur procuration un notaire, beau-frère de M. Lagarde, candidat ministériel du nord, et ont fait transférer leur domicile dans cet arrondissement, rue Grande-Roquebarbe. Pour y parvenir, ils avaient acheté dans la maison n° 2 le rez-de-chaussée au prix de 500 francs et premier étage à 450. Les impositions de cette maison réparties entre les douze propriétaires donnent pour chacun d'eux 65 centimes. »

« Entre ces douze propriétaires, il y a un directeur d'agence militaire, un corroyeur, un aubergiste, un marchand d'habits confectionnés, un marchand de vin, un tailleur, un mercier, un bottier, un serrurier, un horloger, un négociant et un docteur en médecine. C'est un résumé de toutes les professions, et sans doute il n'y a pas trois de ces co-propriétaires qui se connaissent entre eux. »

« Dans le collège du centre, treize électeurs ont été transférés de la même manière. Un immeuble au quartier rural de Saint-Julien, donnant tout juste à chacun des propriétaires 22 centimes de contributions, a été acquis en commun. Ici les professions sont un peu moins variées; on ne compte que trois négociants, trois courtiers, un fabricant de produits chimiques, deux propriétaires, deux aubergistes et deux fabricants de verre. »

« Personne ne trouvera illégaux les transferts opérés par M. Lacoste; mais au moins faudrait-il que les agents du pouvoir et les conservateurs ne voulussent pas empêcher l'opposition d'user des procédés auxquels ils ont recours contre leurs adversaires. »

La puissance du clergé est telle aujourd'hui que, pour obtenir une faveur ou un emploi, la protection d'un homme d'église est plus efficace que toute autre. Nous allons, dit le *National de l'Ouest*, en citer une preuve récente.

« Dans une des principales villes de l'Ouest, une place de professeur à l'école de médecine se trouvait vacante. Un jeune praticien plein de mérite y avait des droits incontestables; mais il manquait d'appui en haut lieu, et il ignorait que pour réussir il faut unir le savoir-faire au savoir. Un autre médecin, plus avisé, alla trouver un de ses parents qui occupe un poste éminent dans la cléricature; celui-ci lui donna une lettre pour un de ses confrères, homme adroit, plein d'esprit et très-influent. Notre postulant commença par s'associer pour une somme de 100 francs à la construction d'une église. En échange de cette délicate attention, le professeur en perspective obtint une recommandation pour un député ami et soutien du pouvoir, qui lui fit donner la préférence. »

Les patriotes de Nevers se sont rendus en foule aux obsèques de Claude Tillier. L'un d'eux, M. Alexis Frébault, son ami intime, a prononcé sur sa tombe un discours touchant qui a profondément ému les assistants. Nous en citerons le passage suivant :

« Il est mort pauvre; son désintéressement, qui tenait du détachement raisonné du philosophe et de l'insouciance désordonnée de l'artiste, ne lui a jamais laissé trouver dans les admirables facultés dont l'avait doué la nature une source de fortune ou même d'aisance. »

« La cérémonie funèbre dont il est l'objet a toute la modestie qu'il aurait prescrite, et ne peut attirer les regards de la curiosité. »

« Pourquoi donc tous ces citoyens qui s'empressent à lui rendre les derniers devoirs? »

« C'est qu'au convoi d'un écrivain comme Tillier, il ne suffit pas des larmes de la famille et de l'intimité; c'est que partout est la patrie de l'homme de talent, de l'homme de cœur, de l'homme de bien; c'est que tous les gens qui pensent noblement croient s'honorer eux-mêmes en honorant la tombe qui peut se décorer d'un pareil blason, et que Claude Tillier a droit à toutes les sympathies que font éclore de semblables titres. »

« Il appartenait à Claude Tillier, le pamphlétaire, d'être jugé par l'illustre pamphlétaire dont la France se glorifie, et que l'étranger nous emprunte. »

« Le témoignage du grand maître ne lui a pas manqué. Cormenin trouvait dans les écrits de Tillier autant de bon sens que de vigueur et de finesse. « Ne dites donc pas, lui écrivait-il, que vous n'êtes qu'un maître d'école de village, et que vous n'avez pas de capacité foncière. La vraie capacité est celle de l'intelligence; la vraie science est celle du cœur. » »

« C'est encore en parlant de Tillier, et en faisant allusion à son origine plébéienne et à l'obscurité de sa vie, que Cormenin disait : « Il semble que la Providence, par compensation sans doute, ait voulu cacher dans les humbles conditions du peuple les dons les plus précieux de la sagesse et de l'esprit, comme elle a jeté avec grâce, au milieu des ronces du désert, les plus charmantes fleurs de la création. » »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. SERIZIAT.

Audience du 18 octobre 1844.

Deux individus, les sieurs Delaurier et Ponchon dit Savigny, comparaissaient aujourd'hui devant le tribunal pour avoir volé ou tout au moins recélé différents objets qui à l'audience étaient reconnus par leurs véritables propriétaires.

Ainsi, M. Morand, notaire, réclamait une belle tabatière en argent qui, au mois d'août dernier, lui avait été volée au Grand-Théâtre; M. Gaillard racontait également que sa tabatière avait disparu de sa poche, alors qu'il examinait sur la place des Terreaux les exercices d'un saltimbanque; enfin, un agent de police lui-même, le sieur Duprat, venait piteusement déclarer que, sans qu'il y prît garde, sa bourse lui avait été enlevée.

Beaucoup d'autres objets encore, tels que foulards, montres, etc., étaient étalés sur le bureau du tribunal, mais jusqu'à ce jour les propriétaires ne se sont point présentés.

Ces divers objets ont tous été retrouvés chez Delaurier, dont le domicile fut soumis à une perquisition.

Ce prévenu, à l'audience, ne peut, bien entendu, justifier d'une possession légitime, et il est forcé d'adopter cet éternel système de défense de tous les voleurs : il a acheté ces différents objets de personnes qu'il ne connaît pas.

A l'égard du sieur Ponchon, l'acolyte et le familier de Delaurier, sa complicité de vol n'a point paru suffisamment établie par les débats; mais il avait lui-même deux autres délits, celui de rupture de ban et d'usage d'un faux passeport.

Delaurier, déclaré coupable de vol, a été condamné à un an d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.

Ponchon subira également une année d'emprisonnement.

— Nous avons souvent signalé les nombreuses escroqueries dont sont victimes plusieurs négociants de notre ville, à cause de leur trop grande facilité à livrer à crédit leurs marchandises à des individus qui se présentent à eux en prenant de fausses qualités. C'est un délit de ce genre qui amène sur les bancs du tribunal un israélite, le sieur Jules Mayer, âgé de dix-huit ans. Ce jeune homme, qui déjà a subi une condamnation, s'est successivement présenté chez huit ou dix négociants, en se faisant passer pour le commis de plusieurs maisons honorables; il a ainsi obtenu la livraison de marchandises assez considérables qu'il a ensuite revendues à vil prix.

Le tribunal condamne Mayer à quinze mois d'emprisonnement. La peine de trois mois de prison est infligée par le même jugement au sieur Dupuy, qui avait acheté de Mayer une partie des marchandises escroquées.

— On sait avec quel zèle le conseil des prud'hommes et la société contre le *piquage d'onces* poursuivent la destruction de ce fléau de notre ville. Aujourd'hui encore, le tribunal avait à statuer sur un délit de cette nature imputé aux sieurs Montagny, Barriot et Raffin. Une visite domiciliaire fut pratiquée, il y a peu de temps, chez le sieur Montagny, marchand de bourse de soie à la Grande-Côte. On saisit chez lui une assez grande quantité de soies qui immédiatement furent soumises aux prud'hommes et aux membres du conseil de garantie. Pendant la perquisition, il se présenta chez Montagny un ouvrier nommé Barriot, qui, d'après sa propre déclaration, venait vendre à ce marchand des soies dites *fantaisies*. Une perquisition eut aussitôt lieu chez Barriot, et son résultat fut la découverte de dix roquets de soie soustraits au fabricant qui avait occupé cet ouvrier.

Dans un rapport détaillé, MM. les experts ont fait connaître que ces soies, à raison de leurs différentes nuances, de leurs divers titres et de diverses autres circonstances, avaient évidemment une origine frauduleuse. Montagny, d'autre part, n'ayant pu indiquer d'une manière satisfaisante d'où provenaient ces marchandises, le tribunal l'a déclaré coupable, et la condamné à vingt-cinq francs d'amende et six mois de prison. Barriot a été également condamné à la même peine. Quant à Raffin, qui avait été indiqué comme ayant vendu à Barriot les *fantaisies* que ce dernier portait à Montagny, les preuves n'ayant pas paru suffisantes, il a été renvoyé des fins de la plainte.

— Il y a environ un mois, une coalition ayant pour but de faire augmenter les salaires eut lieu parmi les ouvriers imprimeurs sur étoffes. Les principaux auteurs de cette coalition, qui au surplus n'a eu aucun résultat, étaient traduits vendredi dernier devant le tribunal. Les maîtres des prévenus sont venus déclarer eux-mêmes qu'ils regrettaient qu'on eût donné suite à une affaire qu'ils avaient considérée comme sans importance.

Nonobstant cette déposition, et bien que M. le procureur du roi eût déclaré abandonner la prévention à l'égard de quatre d'entre eux, le tribunal, à la suite de débats complètement insignifiants, a prononcé la peine d'un mois d'emprisonnement contre tous les inculpés; ce sont : Louis Boname, Claude Bon, Vincent Mortreux, Gaspard Mortreux, Joseph Hardon, Benoît Romaliou, Justinien Tronchon et Barthélemy Baudin.

Chronique.

Les travaux de nivellement du port Saint-Clair, soit qu'ils n'aient pas été poussés avec l'activité nécessaire, soit que la pensée de les entreprendre ne soit venue à l'administration que peu avant l'arrivée de la mauvaise saison, ont actuellement pour résultat de rendre la circulation à peu près impossible aux passants depuis la rue Lafont jusqu'au quai Saint-Clair. Nous ne parlons pas des voitures chargées, qui ont grande peine à se tirer des mauvais pas qu'offre un sol détrempé ou chargé de terres détrempées; les pauvres promeneurs et surtout les dames ne peuvent qu'avec beaucoup de difficulté aborder la promenade et le pont Morand. On a même lieu de s'étonner que les administrateurs de ce port n'aient pas, au moins dans leur propre intérêt, fait balayer chaque jour un certain espace au devant des barrières, afin d'en rendre l'accès possible.

— Les nommés Pierre Millet, condamné à huit mois d'emprisonnement dans l'affaire des communistes, Eustache Bertrand dit Beneton, condamné à six mois d'emprisonnement et 16 f. d'amende, et Louis Philippe, condamné à un an d'emprisonnement et 16 f. d'amende dans l'affaire des tromblons, sont les seuls qui aient interjeté appel.

— Le gouvernement belge vient de prendre une mesure que nous n'avons pas à examiner au point de vue politique, mais que nous devons faire connaître à notre commerce parce qu'elle a un certain intérêt pour lui. Il vient d'augmenter dans une proportion notable les droits de douanes sur plusieurs produits et entre autres sur les tissus de soie. Voici l'article de l'arrêté de S. M. Léopold concernant ces produits :

« Tissus de soie, sauf les rubans qui conservent le droit actuel, écus ou demi-blancs, droit actuel; blanchis, teints ou imprimés, 10 f. par kilogramme. »

Cependant nous devons ajouter que nos tissus de soie pourront pénétrer en Belgique en acquittant l'ancien droit, 4 f. par kilog., jusqu'à l'expiration de la convention franco belge de 1842, c'est-à-dire pendant encore vingt mois environ. Le Zollverein est plus favorable à notre commerce; ses produits similaires jouiront de l'exemption pendant six ans, jusqu'à l'expiration du traité du 1^{er} septembre 1844. (Courrier de Lyon.)

— On annonce pour cette semaine la première représentation d'un ballet en trois actes, *Atim et Zora ou l'Embrasement du Harem*. La direction doit déployer, pour cet ouvrage, un grand luxe de décors et de costumes. On compte sur un brillant succès.

Mardi prochain aura lieu la première représentation de *la Sirène*, opéra comique en trois actes de MM. Scribe et Auber. On sait tout le succès que cette pièce a obtenu à l'Opéra-Comique.

Paris voleur, vaudeville en six tableaux, a complètement réussi au théâtre des Célestins. MM. Ambroise et Poirier y sont on ne peut plus amusants.

Les deux grands opéras que la direction doit monter pour cet hiver sont *Charles VI* et *Otello*.

Spectacles du 21 octobre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o Tartufe, comédie. — 2^o Le Postillon, opéra-comique.

CÉLESTINS. — Le Diable à Lyon, drame.

— En exécution d'un ordre de M. le ministre de la guerre en date du 11 de ce mois, les 6^{es} compagnies des bataillons de chasseurs d'Orléans en garnison à Grenoble et les hommes disponibles dans les dépôts doivent être dirigés sur l'Afrique.

Le premier détachement vient de partir; le deuxième part le 21 de ce mois. Ils forment ensemble un effectif d'environ 700 hommes. (Patriote des Alpes.)

— Le projet concernant l'établissement d'un service de bateaux à vapeur sur l'Isère a été communiqué par M. le maire de Grenoble à ses collègues de Valence et de Romans; il a été accueilli dans ces deux villes avec les mêmes sympathies que dans la nôtre, et des commissions y ont été aussitôt formées pour se mettre en communication avec celle de Grenoble.

La commission de Valence se compose de MM. Tampier oncle, vice-président de la chambre consultative des arts et manufactures, Billion-Durosset, secrétaire de la même chambre, et Bon, négociant.

Celle de Romans se compose de MM. Nugues aîné, banquier, Fortuné Pizot, négociant, et Barry, pharmacien. (Idem.)

Nouvelles diverses.

On lit dans l'Observateur de l'Aisne :

« Il y a en ce moment à l'Hôtel Dieu de Saint-Quentin, parmi les aliénés transférés de Lille à Paris, une jeune fille qui, depuis quatre mois, refuse obstinément de prendre aucune espèce de nourriture. Depuis ce temps on est obligé de lui faire avaler quelque liquide substantiel au moyen d'une sonde introduite par le nez. C'est ainsi que, bon gré mal gré, la pauvre fille prend chaque matin sa jatte de chocolat au lait et chaque soir un consommé. »

— La rentrée de la cour royal d'Aix est fixée au lundi 11 novembre 1844.

— Une ordonnance ouvre, sur l'exercice de 1843, un crédit extraordinaire pour frais de surveillance sur les chemins de fer de Marseille à Avignon et de Paris à Rouen.

— Dimanche prochain l'étang de Berre va devenir le rendez-vous de tous les chasseurs des contrées environnantes. La battue aux macreuses doit se faire ce jour-là, et les attrait de cette chasse exceptionnelle attireront sans doute sur l'étang, comme à l'ordinaire, une grande quantité d'amateurs qui voudront profiter du bénéfice de l'arrêté préfectoral. L'autorité a pris les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et pour prévenir toute fâcheuse collision.

— On pensait généralement que l'élévation du prix des permis de chasse, décrétée par la nouvelle loi, diminuerait le nombre des chasseurs. Il n'en est rien pourtant dans le 2^e arrondissement. Le chiffre des permis délivrés par le préfet, d'après le relevé que nous avons sous les yeux, atteint celui des années précédentes. Nous pouvons affirmer qu'il en est ainsi dans le 1^{er} et le 3^e arrondissement, c'est-à-dire dans le département des Bouches-du-Rhône en entier.

Il est à remarquer que la passion de la chasse est poussée à un degré extraordinaire dans nos contrées, les moins giboyeuses peut-être du royaume; on pourrait établir aussi en règle générale que moins il y a de gibier, plus il y a de chasseurs. En Provence surtout, c'est une véritable fureur, et la plus grande partie de ceux qui se livrent à cette distraction s'imposent des sacrifices fort onéreux pour

satisfaire leurs goûts. La nouvelle loi sur la chasse n'a donc pas produit tout le résultat qu'on en attendait, et, le nombre des chasseurs étant le même, le trésor public a seul profité des nouvelles dispositions de la loi qui a été faite pourtant, avant tout, dans un but de moralité et d'intérêt public. Il est fâcheux que l'augmentation du prix des permis de chasse n'ait fait reculer aucun de ces amateurs qui perdent souvent dans cette dispendieuse distraction un temps précieux et qui pourrait être utilement employé. (Mémorial d'Aix.)

— M. Narjot, préfet du département de la Somme, vient d'être nommé maître des requêtes.

— La battue aux loups a été exécutée dimanche dernier dans toutes les communes désignées par l'arrêté de M. le sous-préfet; mais, quoi qu'elle se soit faite avec le plus grand ordre et que le nombre des chasseurs fût suffisant, elle n'en a pas moins produit aucun résultat. Non-seulement on n'a tué aucun loup, mais il n'en a été aperçu aucun dans toutes les explorations qui ont été faites sur les territoires fréquentés de préférence par ces animaux.

La brigade de Roussel était présente à la battue. Aucun dégât n'a été fait par les chasseurs, qui, partis à cinq heures du matin, sont rentrés à quatre heures du soir. (Idem.)

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid le 13 à la Sentinelle des Pyrénées : « Le congrès s'occupe en ce moment de la vérification des pouvoirs et de l'admission des députés. Le sénat aussi travaille à se constituer. Ces opérations préliminaires se prolongeront probablement jusqu'à la fin de la semaine prochaine; jusque-là les séances de la chambre n'offriront pas un grand intérêt politique, à moins que les partis ne jugent à propos de se dessiner à la chambre des députés sur la question de la présidence.

» Les réunions des députés hostiles se tiennent chez M. Salamanca, banquier, et on désigne déjà celui-ci comme pouvant devenir le successeur de M. Mon, ministre des finances actuel, et contre qui se sont élevées en dernier lieu de vives oppositions à

cause de ses mesures sur le crédit. Si M. Salamanca venait au ministère sous la présidence de M. Narvaez, les cortès seraient prorogées.

» Le général Narvaez poursuit son système d'économies dans le budget du ministère de la guerre. Il vient de réduire de 23 millions de réaux à 8 millions la somme affectée au matériel d'artillerie et de 7 millions et demi de réaux à 5 millions celle que le matériel du corps du génie absorbait.

» Le Castellano rapporte l'affaire du navire espagnol coulé par la batterie anglaise de la pointe d'Europe, à Gibraltar. Ce navire est la goélette de guerre *el Rayo*. D'après le récit de ce journal, le commandant du navire espagnol avait arboré son pavillon, et, après l'avertissement donné par le premier coup de canon, il l'avait fait agiter pour le faire mieux apercevoir, l'accompagnant du pavillon royal au mât de misaine pour indiquer qu'il y avait à bord un officier de la marine de l'état. Après l'événement, les Anglais s'étant décidés à envoyer quelques chaloupes, le commandant a refusé leurs secours, déclarant qu'après le procédé barbare dont on venait d'user à son égard, il préférerait s'engloutir avec tout son équipage plutôt que de leur devoir la vie. C'est alors que le navire portugais s'est approché et a recueilli le malheureux capitaine Santiago, dont le navire coulait bas.

» M. le gouverneur de Gibraltar a protesté que, lorsque les forts ont commencé le feu, le navire contrebandier se trouvait déjà dans les eaux du port, et que néanmoins le capitaine du *Rayo* avait continué à tirer sur ce navire. Il est probable qu'après d'insignifiantes explications ou excuses, l'affaire en restera là.

» Conformément aux articles du traité de paix conclu entre le Maroc et l'Espagne, le gouvernement marocain a fait restitution de tous les terrains avoisinant Ceuta qui avaient été usurpés par lui.

» La nouvelle publiée par les journaux de Madrid au sujet d'une tentative d'assassinat exercée sur la personne du général Schelly, capitaine-général d'Andalousie, est formellement démentie par les feuilles de Séville. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

vente par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère dudit M^e Morand, notaire,

D'UN DOMAINE

Situé à Lyon, quartier de Saint-Just.

Joignant la propriété du Séminaire de Lyon, sur le chemin appelé de Loyasse, tendant de Saint-Just à Vaise.

Il se compose d'un grand bâtiment d'habitation formant plusieurs corps-de-logis contigus, d'un autre petit bâtiment, cour, puits à eau claire, jardin et terrasse, salle d'ombrage et vigne complantée d'arbres pèchers; le tout susceptible de division et appartenant à M. Paisselier.

S'adresser audit M^e Morand, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (40015)

MÊME ÉTUDE.

A VENDRE,

Par adjudication volontaire, en l'étude et par le ministère dudit M^e Morand, notaire, le mercredi 6 novembre, à dix heures du matin :

1^{re} UNE TERRE située à la Guillotière, lieu de Mon-Plaisir, en face de l'église, contenant 42 ares 92 centiares, confinée à l'orient par un chemin dit rue de l'Eglise, tendant de la route de Grenoble à la route d'Heyrieux;

2^{de} UNE AUTRE TERRE située au même lieu, contenant 45 ares 18 centiares, confinée à l'orient par la propriété de M. Santa;

3^{de} ET UN CLOS entouré de murs situé au même lieu, contenant 58 ares 79 centiares, confiné au nord par la terre qui vient d'être désignée au n^o 1.

Ces trois immeubles, par leur position aux abords de l'église de Mon-Plaisir, qui doit devenir le centre du village de ce nom, sont très-propres à recevoir des constructions qui seront d'un très-bon rapport.

S'adresser audit M^e Morand, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (40014)

ÉTUDE DE M^e DARMES, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, 165.

VENTE VOLONTAIRE

D'UN ESPACE DE TERRAIN

D'une étendue de 1,817 mètres carrés,

Situé dans la ville de Lyon.

Il existe sur ce terrain des constructions toutes en maçonnerie servant à une usine qui sera comprise dans la vente. Le revenu de cette propriété est de 6,400 fr. par an.

S'adresser à M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165. (4557)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTÉAUX, COURS BOURBON, 2.

A VENDRE.

UN HOTEL

Situé dans un des quartiers les plus populeux

et les plus commerçants de Lyon,

ayant une bonne clientèle et un mobilier considérable.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Régipas, notaire. (9877)

A VENDRE.

UN COMMERCE DE QUINCAILLERIE ET DE FERRONNERIE en tous genres. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser chez M. Genin, cours Trocadéro, 2, aux Brotteaux. (2190)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ,

qui existe depuis quarante-ans.

S'adresser à M. Chana, maître maçon, quai Monsieur, n. 124. (2182)

A louer de suite sur le quai de la Charité, 145.

appartements, magasins et chambres

avec ou sans écurie et remise.

S'adresser au portier. (2170)

A louer de suite, place Louis XVI, n. 10,

aux Brotteaux.

UN APPARTEMENT

FRAICHEMENT DÉCORÉ.

S'adresser au portier. (1504)

A vendre pour cause de santé,

A UN PRIX MODÉRÉ.

UN FONDS DE RESTAURATEUR.

bien achalandé,

Situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon.

La vente se fait au comptant, et l'on donne 9,000 fr. par an au boucher. (1516)

S'adresser chez M. Léger, boucher, rue Raisin.

A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés,

bien disposé, bien placé et bien achalandé.

S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

AVIS.

On désire placer une bonne et excellente nourrice ayant un lait de onze mois.

S'adresser chez M. Dufêtre, rue Saint-Polycarpe, n. 8. (1517)

AVIS.

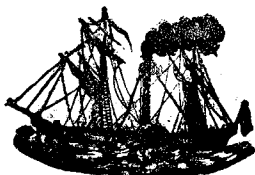
On demande des ouvriers pour l'atelier de reliure d'Antoine Maître, rempart du Château, à Dijon (Côte-d'Or). (1514)

AVIS.

La marchande d'huîtres qui se trouvait l'an dernier à l'hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique, est actuellement à l'hôtel du Commerce, même rue, chez Beauquis, et celle qui était à l'hôtel de Notre-Dame-de-Pitié, rue Sirène, est à l'hôtel du Nord, rue Lafont. Elles continuent leur commerce d'huîtres vertes. (1521)

FRANCE, ITALIE, SICILE ET MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.



Départs réguliers de Marseille les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Syracuse et Malte.

La Marie-Christine, de la force

de 180 chevaux,

Partira le 9 de chaque mois.

Le Mongibello, de la force de 250

chevaux,

Partira le 19 de chaque mois.

Le François-Premier, de la force

de 160 chevaux,

Partira le 29 de chaque mois.

A dater de ce jour, L'HERCULANUM partira les

1^{er} et 16 de chaque mois.

Ces voyages supplémentaires n'apportent aucun changement dans les départs réguliers, qui continueront à avoir lieu les 9, 19 et 29 de chaque mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et Ce, directeurs, à Marseille, ou au bureau de l'administration, rue Canebière, 40. (7267)

AVIS MÉDICAL.

Le seul dépôt légal de la Quintessence antipsorique de Mettenberg et du Médico-Cosmétique pour l'usage de la toilette est toujours à la pharmacie Macons, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. On y trouve gratuitement les instructions à leur usage.

Résumé. — Les avantages de la méthode et du remède externe inventés par le chirurgien-major Mettenberg sont :

1^o De guérir progressivement les gales de toutes espèces ;

2^o De guérir les maladies chroniques et cachées, qui proviennent de gales, de dartres et de saucurs rentrées, sans déranger les malades de leurs occupations, et sans altérer les

linges ni les vêtements qu'ils portent. (9112)

AVIS

L'anonyme qui, à la date du 18 courant, a adressé une lettre à M. F. P., rue Puits-Gaillot, est prié de vouloir déposer sa carte à ladite adresse. (1522)

A LA COMPAGNIE IRLANDAISE.

AVIS AUX DAMES.

1,500 pièces foulards de l'Inde, première qualité, à 3 f. 50 c. et 4 f.; écharpes christinos, écossaises et autres pour dames, à 8 f.; châles cachemires de l'Inde en tous genres.

GRAND DÉBALLAGE DE CHALES EN TOUS GENRES

Rue Saint-Côme, n. 5.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

Ouverture des magasins lundi prochain, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Le représentant de MM. VALICH et Ce, fabricants de châles de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient d'arriver en cette ville avec un grand choix de châles cachemires longs et carrés en tous genres, dessins tout nouveaux et en partie ayant paru à la dernière exposition. Il engage les dames à venir visiter cette grande collection que l'on ne pourrait trouver dans aucun magasin de province, et en outre un tiers meilleur marché que partout ailleurs.

P. S. Il reprend en échange les anciens châles cachemires, dont les fréquentes relations de sa maison avec l'étranger lui procurent un placement.

NOTA. — On est prié de ne pas confondre cette exposition avec certains déballages qui ont déjà eu lieu en cette ville; car la maison Valich fabrique elle-même tous ses châles, et peut, en conséquence, offrir des avantages sur les maisons qui achètent de seconde main. (2610)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. (8905)

Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées.

Ateliers de Pont et Ce.

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine économiques, tant portatifs que maçonnés.

Calorifères en tous genres, pour grands établissements, chauffages particuliers, cafés et restaurants.

Cheminées et grilles pour salons dans tous les prix.

Escaliers en fer et fonte pour magasins et salons de café.

Cette maison, connue pour apporter les plus grands

soins et la plus grande solidité à ses produits, se recommande aussi aux acheteurs par la modération de ses prix. (2605)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme,

la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge

et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du

SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec

l'instruction, chez Maligou, pharmacien, grande rue

Mercière, 11. (9156)

GUERISON PROMPTE,

RADICALE ET SURE DE

TOUTES LES MALADIES VÉNÉRIENNES,

scrofules, dartres, rhumatismes chroniques, etc.,

Par la TEINTURE AFRICAINE DÉPURATIVE, si re-

nommée et si avantageusement connue pour guérir ces

maladies, inventée et préparée par M. Clarion, médecin

à Lyon. — Tout contrefacteur de cette teinture sera

poursuivi selon les lois.

Dépôt général chez M. Balandrin, pharmacien, rue

de l'Enfant-qui-pisse, n. 10, à Lyon. (8250)

POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques,

arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait

recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des

Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble

chez M. Cold, place Saint-André, 2. (3611-7073)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

Rue Poulaiterie, 19.